



CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 25 juin 2019 - Besançon

Avis sur la Feuille de route Handicap Bourgogne-Franche-Comté

Déclaration de Michel FAIVRE-PICON au nom de la CGT

Une anecdote fort intéressante en matière de handicap a défrayé la chronique ces derniers jours. Il s'agit d'un emblématique curé en retraite, malvoyant, bien connu dans la région doloise, qui a voulu se déplacer en TER pour participer à une manifestation en faveur du maintien du guichet de la gare de Dole. Le guichet de la gare étant fermé, il n'a pas pu prendre son billet à l'automate du fait de son handicap. En toute bonne foi, il s'est présenté au contrôleur dans le train qui lui a infligé l'amende forfaitaire mise en place récemment. Parce que les réseaux sociaux se sont emparés de cette affaire, la SNCF a rapidement annulé l'amende, et le Conseil Régional vient de communiquer sur de nouvelles dispositions à terme, qui à notre avis ne répondront pas forcément d'ailleurs à tous les problèmes des usagers.

Il y a donc tout intérêt à mettre en place une feuille de route « handicap ».

Comme l'ont indiqué certaines personnes consultées par le Conseil Régional à l'occasion de la préparation de cette feuille de route, nous pensons qu'un des problèmes essentiels c'est le manque d'un lieu unique d'information et d'orientation, pour tous les handicaps. Cela transforme la recherche de solutions en un parcours du combattant. Ce lieu existe en théorie, c'est dans chaque département la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) mais en réalité, selon son nombre d'usagers, ce rôle n'est pas rempli suffisamment par les MDPH en matière d'information.

La CGT remarque que la question du handicap au travail n'est pratiquement pas abordée dans les fiches actions de la Feuille de route, alors que c'est un élément important, puisque chaque année dans notre région, ce sont environ 35 000 personnes qui voient leur travail et parfois leur vie bouleversés par une inaptitude totale ou partielle, et plusieurs milliers de salariés sont licenciés suite à une inaptitude.

Dans le projet d'avis, le CESER invite, à juste titre la Région à intégrer ses actions dans l'existant. Or la Région finance notamment l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Nous invitons le Conseil Régional à se rapprocher de l'ARACT pour intégrer la question du handicap au travail dans sa feuille de route.

La CGT votera l'avis.